

LETTRE AUX PORTEURS

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes actuellement porteurs de la part du fonds FCP Oudart Investissement et nous vous en remercions.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Dans le cadre de la réorganisation des fonds de la gamme des sociétés de gestion Cholet Dupont Asset Management et Oudart Gestion, celles-ci ont estimé qu'il est dans l'intérêt des porteurs de parts et actionnaires du fonds commun de placement Oudart Investissement (le « Fonds Absorbé ») et du compartiment Madeleine – Opportunities de la SICAV Madeleine (le « Compartiment Absorbant ») de regrouper ces deux fonds par voie de fusion, dans une même structure juridique.

Cholet Dupont Asset Management et Oudart Gestion ont ainsi décidé de procéder au rapprochement de ces deux fonds par voie de fusion. Ce rapprochement prendra la forme d'une fusion-absorption des classes du Fonds Absorbé par les classes du Compartiment Absorbant tel que décrit ci-après (la « Fusion ») :

Fonds Absorbé (FCP Oudart Investissement)			Compartiment Absorbant (Madeleine – Opportunities)	
Classe de parts	ISIN		Classe d'actions	ISIN
	FR0010233932	➔	C	LU0961755823

A l'issue de l'opération ci-après décrite, vous deviendrez automatiquement actionnaire du Compartiment Absorbant, dont la société de gestion est Cholet Dupont Asset Management.

L'opération de fusion sera réalisée par voie d'absorption du FCP Oudart Investissement (le « Fonds Absorbé ») par le compartiment Madeleine – Opportunities de la SICAV Madeleine (le « Compartiment Absorbant »), qui recevra l'intégralité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du Fonds Absorbé. Le transfert proposé consiste ainsi à dissoudre FCP Oudart Investissement en transférant activement et passivement tous ses actifs, par la voie d'une contribution en titres, au compartiment Madeleine – Opportunities de la SICAV Madeleine à la Date de Fusion.

Le profil de rendement/risque a vocation à évoluer de manière très significative. Toutefois, Les SRI sont identiques et le profil de risque de la gestion actuellement menée demeure assez similaire. Le cœur d'investissement du portefeuille, à savoir les actions internationales, reste identique.

Le Compartiment Absorbant relève de la juridiction des tribunaux luxembourgeois, contrairement au Fonds Oudart Investissement, pour lequel la société de gestion et le dépositaire relèvent de la juridiction des tribunaux français. En participant à cette opération, vous acceptez de soumettre vos investissements aux règles de droit luxembourgeois, comme pour tout investissement effectué dans un OPC de droit luxembourgeois. A l'issue de la Fusion, toute question et tout litige relatifs à vos droits et à vos obligations en qualité d'actionnaire du compartiment Madeleine Opportunities seront soumis à la réglementation ainsi qu'à la compétence des

tribunaux luxembourgeois. Le fonctionnement des registres luxembourgeois peut par ailleurs vous priver de l'exercice de vos droits d'investisseurs auprès des autorités ou tribunaux luxembourgeois, vous privant de toute possibilité de plainte ou de recours. En effet un investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseurs de façon directe à l'encontre d'une société d'investissement ou d'un fonds que dans le cas où l'investisseur figure lui-même en son nom dans le registre des actionnaires ou porteurs, impliquant une souscription directe dans la SICAV, sans intervention d'un intermédiaire.

La fusion est une fusion « transfrontalière » telle que prévue par les articles 37 et suivants de la Directive 2009/65/CE (Directive OPCVM IV). Elle fait intervenir deux OPCVM qui sont régis par des droits différents.

Un tableau comparant l'ensemble des caractéristiques du Fonds Absorbé et du Compartiment Absorbant est disponible en pages 2 et 3 de cette lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette Fusion approuvée par décision de la société de gestion du Fonds Absorbé le 24 01 2023 et interviendra le 09 03 2023 (ci-après la « Date de Fusion ») sur la base de la valeur liquidative par part du fonds Absorbé du 09 03 2023, à la clôture d'activité.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à compter du 6 mars 2023 avant 14h00 (heure de Paris). Le Fonds Absorbé ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du FCP Oudart Investissement sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 6 mars 2023.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 6 mars 2023 à 14h00 (heure de Paris).

A compter de la Date de Fusion et sans instruction de votre part, vous deviendrez actionnaire du Compartiment Absorbant.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui¹
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : très significative ²



¹ En pratique, sur les années passées, le total des frais prélevés dans le compartiment Madeleine Opportunities était inférieur aux frais prélevés dans le FCP Oudart Investissement (cf. tableau récapitulatif ci-dessous : 1,8% vs 2,4%).

² Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au graphique comparatif de performance de l'annexe 3.

Quel est l'Impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre conseiller fiscal habituel afin de déterminer avec précision l'impact fiscal de cette opération, eu égard à votre situation personnelle.



Pour plus de détails, nous vous invitons à lire notre annexe 2 dédiée à la fiscalité.




Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts et le compartiment Absorbant ?

Voici les principales différences entre votre fonds et le compartiment absorbant :

	Avant Oudart Investissement (Fonds Absorbé)	Après Compartiment Madeleine – Opportunities (Compartiment Absorbant)
Acteurs intervenant sur le fonds /la SICAV		
Société de gestion	Oudart Gestion	Cholet Dupont Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank	Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
CAC	PwC Sellam	Mazars Luxembourg
Délégataire de la gestion administrative et comptable	CACEIS Fund Administration	Degroof Petercam Asset Services S.A.
Régime juridique et politique d'investissement		
Forme juridique	Fonds commun de placement (FCP) de droit français	Compartiment d'une SICAV luxembourgeoise
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de l'OPCVM est de surperformer l'indice MSCI World \$ en euro (dividendes réinvestis) par une exposition active et discrétionnaire sur les marchés actions internationaux sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans. Toutefois, la gestion de l'OPCVM est déconnectée de tout indicateur de référence, celui-ci n'est qu'un indicateur de comparaison.	L'objectif du compartiment Madeleine – Opportunities est d'offrir, eu égard aux opportunités de marchés, aux investisseurs une plus-value à long terme sur leur investissement, par le biais d'une gestion active du portefeuille, au travers d'une exposition sur des titres principalement européens.
Indicateur de référence	MSCI World (dividendes réinvestis) \$ en euro	Néant
Changement de méthode de sélection des titres	Le Fonds est géré de façon discrétionnaire et a vocation à être exposé en actions et en obligations. Il est exposé en permanence à hauteur de 50% minimum en actions et investi pour 50% maximum sur les marchés obligataires et/ou monétaires. Dans ce cadre, la stratégie mise en œuvre par la société de gestion résulte d'un	Le compartiment investit principalement dans des actions (et/ou autres titres donnant accès au capital) de sociétés du monde entier. Les investissements sont effectués en proportions variables (sans autre limitation que les limitations légales et/ou réglementaires applicables).

	processus de gestion qui combine une approche macroéconomique (« top down ») pour la sélection des classes d'actifs et d'une approche microéconomique (« bottom up ») pour le choix des valeurs.	
--	--	--

Modification du profil de rendement/risque			
Niveau de Risque/ rendement sur une échelle de 1 à 7	Indicateur de risque : 	Indicateur de risque : 	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition Actions Internationales : 50% à 100% Marché monétaire et obligataire : de 0% à 50% Risque de change : jusqu'à 100% Investissement en OPC : 100%	Liste avec les fourchettes d'exposition Actions Internationales : 60% à 100% Marché monétaire et obligataire : Néant Risque de change : Néant (interdiction d'investir sur des titres chinois, indiens et russes). Investissement en OPC : 50%	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : + - - -

Frais			
Frais de gestion maximum	Part : 1,794% TTC	Actions C : 1,80%TTC	
Frais indirectes maximum	5%	Non disponible	
Commission de surperformance (*)	Néant	Néant	=
Frais courants	Part : 2,40%	Actions C : 1,80%	
Commission de rachat dont les droits de sortie ajustables acquis	Néant	Néant	=
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Max. 2%	Max 3%	
Autres frais	Banque dépositaire : Inclus dans les frais de gestion Agent administratif : NA Teneur de registre : NA Agent domiciliataire : NA	Banque dépositaire : commission annuelle aux taux de : <ul style="list-style-type: none"> • 0,045% par an sur les actifs nets du Compartiment Absorbant jusqu'à EUR 50 millions, 	

		<ul style="list-style-type: none"> • 0,04% par an sur les actifs nets du Compartiment Absorbant entre EUR 50 millions et EUR 100 millions, • 0,03% par an sur les actifs nets du Compartiment Absorbant au-delà de EUR 100 millions <p>avec un minimum de EUR 8.000,- par an, payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du Compartiment Absorbant au cours du trimestre concerné</p> <p>Teneur de registre : Montant forfaitaire de EUR 30,- par transaction (souscription / rachat / conversion) et montant forfaitaire de EUR 2.500,- pour la SICAV dans son ensemble, par an et payables trimestriellement</p> <p>Agent administratif : 0,02% par an avec un minimum de EUR 10.000, payable trimestriellement et calculé sur la moyenne des actifs nets du Compartiment Absorbant pour le trimestre concerné</p> <p>Agent domiciliataire : montant forfaitaire de EUR 7.500,- par an pour la SICAV dans son ensemble, payable annuellement</p>	
--	--	---	--

Les coûts liés à la préparation et à la réalisation de cette opération de fusion seront pris en charge par la société de gestion.

Modalités de souscriptions/Rachats		
Centralisation des ordres	J avant 14h	J avant 16h (heure du Luxembourg)
Division / Centralisation	Dix millième	Centième

Informations pratiques		
Dénomination	Oudart Investissement	Madeleine Opportunities
ISIN	Part : FR0010233932	Part C : LU0961755823
Lieu d'obtention d'informations sur le fonds	Oudart Gestion 16 place de la Madeleine 75008 Paris	Cholet Dupont Asset Management 16 place de la Madeleine 75008 Paris

Lieu d'obtention d'information sur les catégories de parts ou actions	Oudart Gestion 16 place de la Madeleine 75008 Paris	Cholet Dupont Asset Management 16 place de la Madeleine 75008 Paris
---	---	---

Les frais relatifs à la Fusion seront pris en charge par Cholet Dupont Asset Management.

La société de gestion prévoit que la fusion aura une incidence sur le portefeuille du FCP absorbé avant la date de fusion. En effet la société de gestion va faire converger le portefeuille de l'absorbé vers le portefeuille de l'absorbant en amont de la fusion.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur :

Si l'opération vous convient, vous n'avez aucune action à réaliser puisque vous deviendrez automatiquement actionnaire du Compartiment du Compartiment Absorbant.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'opération avant de prendre une décision, votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'information Clé (DIC) du « Compartiment Absorbant » ainsi que de son prospectus.

Les Document d'Information-Clé (« DIC »), les derniers rapports annuel et semi-annuel et le prospectus sont disponibles sur le site internet <http://www.cholet-dupont-am.fr/> ou sur simple demande écrite au siège social de la SICAV sis 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et auprès de la Société de Gestion à l'adresse suivante : Cholet Dupont Asset Management, au 16 place de la Madeleine 75008 Paris.

Le rapport de fusion de l'auditeur émis dans le cadre de la Fusion sera disponible au siège social de la SICAV sis 12, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et auprès de la Société de Gestion à l'adresse suivante : Cholet Dupont Asset Management, au 16 place de la Madeleine 75008 Paris.

Afin de vous aider à apprécier les conséquences qui seront issues de la fusion du Fonds Absorbé ») avec le Compartiment Absorbant vous trouverez en Annexe :

- Les informations sur le calcul de la parité de la fusion ;
- Aspects fiscaux de l'Opération ;
- Le DIC de la classe concernée du Compartiment Absorbant

Annexe 1

Calcul de parité de la fusion.

Le nombre de parts libellées en euros du Compartiment Absorbant à attribuer sera déterminé, sous le contrôle des commissaires aux comptes, selon le calcul suivant :

<p>Nombre d'actions du Compartiment Madeleine Opportunities</p> $= \frac{\text{Nombre de parts Fonds Absorbé} \times \text{Valeur liquidative du Fonds Absorbé}}{\text{Valeur liquidative de l'action du Compartiment Absorbant}}$
--

Les actions du Compartiment Absorbant sont décimalisées en millièmes de parts.

Les parts du Fonds Absorbé sont décimalisées au dix-millième de parts.

L'échange des parts/actions pourra (le cas échéant) être assorti du versement d'une soulte.

Pour exemple : part du FCP Absorbé en échange de l'action EUR-C du Compartiment Absorbant

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 15 décembre 2022, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de la part du Fonds Absorbé et la valeur liquidative de l'action EUR-C du Compartiment Absorbant aurait été de 0,02.

Les porteurs de la part du Fonds Absorbé auraient donc reçu 816 actions et 424 millième d'action EUR-C du Compartiment Absorbant ainsi qu'une soulte de 45,01€ contre une part C du Fonds Absorbé.

Annexe 2

Conséquences fiscales de l'opération de fusion par absorption.

Pour l'ensemble des investisseurs

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Fusion peut avoir un impact sur la situation fiscale personnelle, dans la mesure où le Fonds Absorbé est établi en France alors que le Compartiment Absorbant est établi au Luxembourg et que le Fonds Absorbé revêt la forme contractuelle (fonds commun de placement) tandis que le Compartiment Absorbant fait partie d'une structure ayant la forme sociétaire (société d'investissement à capital variable). Les investisseurs sont donc invités à prendre contact avec leur conseiller afin d'analyser les éventuelles incidences de la Fusion sur leur situation personnelle.

Investisseurs domiciliés fiscalement en France

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou part détenues dans un PEA

Les actionnaires ou porteurs de parts – personnes physiques – bénéficient du régime du sursis d'imposition : **l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange.** La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des parts du Fonds absorbé.

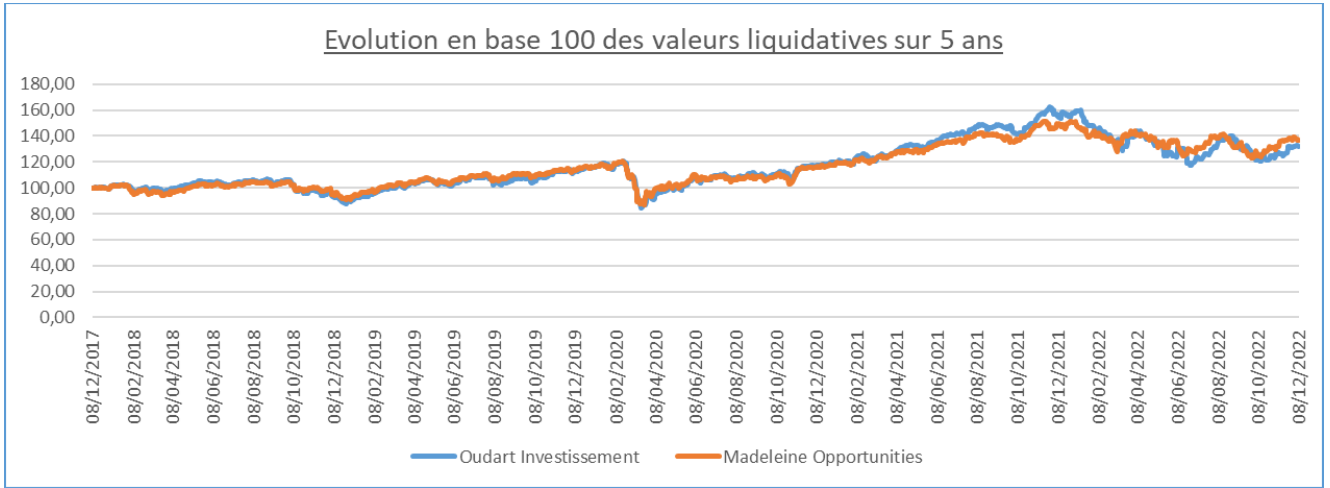
Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts – personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds ou de la SICAV absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis.

L'article 38-5 bis prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion de fonds ou SICAV, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Annexe 3

Graphique comparatif des valeurs liquidatives des fonds



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : MADELEINE OPPORTUNITIES Action C
Code ISIN : LU0961755823
Initiateur du PRIIPS : CHOLET DUPONT AM
Site Web : www.cholet-dupont-am.fr
Contact : +33 (0) 1 53 43 19 00
Autorité de tutelle de l'Initiateur du Produit : Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)
Pays d'autorisation et agrément : Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document : 01/01/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de placement recommandée dans l'OPC est 5 ans.

Objectifs : L'objectif du compartiment Madeleine - Opportunités est d'offrir, eu égard aux opportunités de marchés, aux investisseurs une plus-value à long terme sur leur investissement, par le biais d'une gestion active du portefeuille, au travers d'une exposition sur des titres principalement européens.

Le compartiment investit principalement dans les actions (et/ou d'autres titres donnant accès au capital) de sociétés du monde entier. Les investissements sont effectués en proportions variables (sans autre limitation que les limitations légales et/ou réglementaires applicables).

Le compartiment peut, dans la limite de 50 % de ses actifs nets, investir dans des OPC (OPCVM, ETF, et/ou autres OPC), et ce, soit pour poursuivre sa politique d'investissement, soit pour placer ses liquidités (OPC Monétaires, obligataires ou alternatifs market neutral).

Le compartiment peut, dans les limites définies par la loi, investir dans des produits dérivés (contrats à terme sur indice), et ce tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture des risques.

Nom du dépositaire : BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPC en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles gratuitement auprès de CHOLET DUPONT AM, 16 place de la Madeleine - 75008 Paris et sur le site www.cholet-dupont-am.fr.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour jusqu'à 16h auprès de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du même jour.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs. Cet OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur et qui ne sont pas mentionnés dans le prospectus :

- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque de concentration
- Risque liés aux produits dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous

avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Scénarios d'investissement pour 10 000,00 EUR		Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans
Scénario de tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 242 €	2 443 €
	Rendement annuel moyen	-77,58%	-24,56%
Scénario défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 197 €	8 824 €
	Rendement annuel moyen	-18,03%	-2,47%
Scénario intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 509 €	13 324 €
	Rendement annuel moyen	5,09%	5,91%
Scénario favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 855 €	16 871 €
	Rendement annuel moyen	38,55%	11,03%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 23/03/2015 - 23/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 18/09/2013 - 18/09/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 04/11/2016 - 04/11/2021

Que se passe-t-il si CHOLET DUPONT AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

CHOLET DUPONT AM gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de CHOLET DUPONT AM serait sans effet sur les actifs du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

Scénarios d'investissement pour 10 000,00 EUR	Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans
Coûts totaux (en €)	487 €	1 678 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,93%	2,72% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,6% avant déduction des coûts et de 5,9% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 3,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	180 €
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de CHOLET DUPONT AM :

Par courrier : CHOLET DUPONT AM, 16 place de la Madeleine - 75008 Paris ;

Par email : info@cholet-dupont.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse :

www.cholet-dupont-am.fr.

Autres informations pertinentes

Un exemplaire papier du prospectus complet, des derniers documents périodiques, et du document précontractuel SFDR seront mis à disposition gratuitement sur demande. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de CHOLET DUPONT AM : www.cholet-dupont-am.fr. Vous trouverez également des informations sur les performances passées **au cours des 5 années passées**, à l'adresse suivante www.cholet-dupont-am.fr/les-opcvm/.